



**A USAID contractor**



**APPUI À LA VALORISATION DU POTENTIEL AGRICOLE NORD  
POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

# **AVANSE**

## **UN PROJET FINANCÉ PAR USAID**

**APPEL D'OFFRES**

**RFP-AVANSE-GS-IR1-2015-40**

**Réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués**

**Dubré-Grison Garde-Coicou**

Date d'émission : 13 Novembre 2015

## TABLE DES MATIERES

<b>SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES</b> .....	4
<b>1. INTRODUCTION ET BUT</b> .....	5
<b>1.1 But</b> .....	5
<b>1.2 Bureau de soumission</b> .....	5
<b>1.3 Mise en contexte</b> .....	5
<b>1.4 Type de contrat prévu</b> .....	6
<b>2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS</b> .....	6
<b>2.1 Instructions générales</b> .....	6
<b>2.2. Lettre d'accompagnement</b> .....	7
<b>2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres</b> .....	7
<b>3. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b> .....	8
<b>3.1 Services spécifiques</b> .....	8
<b>3.2 Critères d'évaluation</b> .....	9
<b>4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L'OFFRE FINANCIERE</b> .....	9
<b>5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION</b> .....	10
<b>Base d'attribution de Contrat</b> .....	10
<b>6. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION</b> .....	10
<b>7. INSPECTION ET ACCEPTATION</b> .....	10
<b>8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE</b> .....	11
<b>Responsabilité générale</b> .....	11
<b>9. SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE DONNÉES UNIVERSEL (DUNS)</b> .....	11
<b>10. SOURCE ET NATIONALITÉ</b> .....	12
<b>11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ</b> .....	12
<b>12. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHÉS</b> .....	12
<b>Annexe A : TERMES DE REFERENCES (TDR)</b> .....	14
A. CONTEXTE .....	14
B. OBJECTIFS .....	14
C. ENONCE DES TRAVAUX .....	15

D. PROPOSITION TECHNIQUE.....	15
E. TDR POUR LE SOUS-CONTRAT ANTICIPÉ.....	16
a. TACHES SPECIFIQUES DEMANDEES A LA FIRME .....	16
b. OUTPUTS ET LIVRABLES ANTICIPÉ.....	16
c. REFERENCES .....	18
d. ORIENTATION et SUPERVISION TECHNIQUES.....	18
e. CONFORMITE AU GENRE.....	18
ANNEXE .....	18
<b>Annexe B : COVER LETTER.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs .....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe E: Budget en Gourdes.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe F: Travaux similaires exécutés.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe G: représentations et attestations de conformité.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe H: Liste de Documents à soumettre.....</b>	<b>28</b>

## SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

Référence	RFP-AVANSE-GS-IR1-2015-40
Date d'émission	13 Novembre 2015
Titre	Réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués Dubré- Grison Garde-Coicou.
Résumé succinct	Appel d'offres pour recruter une Organisation/Firme pour assurer la réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués Dubré- Grison Garde- Coicou
Bureau de soumission Adresse physique	Service des Sous-Contrats AVANSE 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien <i>Les applications soumises par email ne seront pas considérées</i>
Date limite de réception des questions	20 Novembre 2015
Date limite de réception des offres.	27 Novembre 2015
Contact	Service des Sous-Contrats Email : <a href="mailto:avanse_subcontracts@dai.com">avanse_subcontracts@dai.com</a>
Type de contrat prévu	Le type de contrat prévu sera à prix fixe mais pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise.
Base d'attribution du Contrat	L'attribution sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

## 1. INTRODUCTION ET BUT

### 1.1 But

Le projet «AVANSE » du Corridor Nord, financé par l'USAID, s'inscrit dans la stratégie d'assurer la sécurité alimentaire tout en réduisant les problèmes liés à la dégradation de l'environnement. L'un des principaux objectifs de ce projet est l'augmentation de la production et de la productivité des cultures cibles (riz, banane et cacao), donc les revenus des agriculteurs/trices. Pour atteindre cet objectif, le projet AVANSE appuie les agriculteurs et les agricultrices pour qu'ils/elles puissent augmenter leurs revenus de façon durable et répliquable.

Vu la dégradation accélérée des bassins versants dans les zones de Dubre- Grison Garde et Dubois, le projet AVANSE a décidé d'intervenir dans la zone afin de protéger les infrastructures hydro-agricoles comme les systèmes d'irrigation

### 1.2 Bureau de soumission

Le Bureau de soumission référencé dans le Synopsis (réf p.4) est le seul point de contact pour AVANSE aux fins du présent appel d'offres. Tout soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre ses questions ou son offre à ce bureau assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle ne reçoit pas de communication du Projet (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite indiquée.

### 1.3 Mise en contexte

La disponibilité en eau est un facteur qui limite sévèrement la valorisation du potentiel agricole et la sécurité économique des agriculteurs dans les plaines des départements du Nord et Nord-Est. Bien que les sols détiennent, dans la majorité des localités, un niveau de fertilité qui serait favorable au développement de la production agricole, la pluviométrie est insuffisante. En plus, le phénomène des changements climatiques entraîne une augmentation de la fréquence des sécheresses et une concentration des chutes de pluie dans le Nord'Est et le Nord.

Le projet AVANSE se propose de construire et réhabiliter ou/et faire des extensions des systèmes d'irrigation et doit avoir des informations pertinentes sur les systèmes où il travaille afin de bien appuyer le processus de prise en charge par les usagers de l'eau. L'un des aspects

importants de cette prise en charge, c'est la bonne gestion du réseau d'irrigation<sup>1</sup>. Pour établir une distribution équitable de l'eau entre les différents usagers, le relevé parcellaire constitue un outil précieux. Chaque usager doit recevoir l'eau en fonction de la superficie de sa parcelle. Toutes les décisions et calculs (redevance, semences et autres intrants) à entreprendre se feront en fonction de la superficie du périmètre. Cet outil sera régulièrement actualisé en fonction des informations fournies par les responsables de l'association des usagers.

#### 1.4 Type de contrat prévu

AVANSE prévoit l'attribution d'un sous-contrat à prix fixe. Ce type de contrat peut être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise pendant la période des négociations. Le soumissionnaire est invité à présenter un budget détaillé qui comprendra les frais de service de facilitation, les frais de mobilisation et autres. Les paiements seront effectués sur la base de la réussite des objectifs et basés sur le calendrier de paiement prévu dans l'article A.5 Calendrier de Paiement, dans l'Annexe A.

## 2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

### 2.1 Instructions générales

Les offres doivent être soumises **au Bureau d'AVANSE** situé à: **2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien à la date indiquée dans le synopsis**. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d'AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français**. Les offrants ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrants sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Les Offrants soumettront leurs propositions sur version papier. **Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu'**Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition financière** (portant la

---

<sup>1</sup> Définition de la gestion d'un réseau d'irrigation : peut être définie comme l'ensemble des connaissances et la maîtrise des différents moyens existants (usagers, sols, cultures, eau) de façon à les contrôler pour entreprendre la planification et la supervision nécessaires dans le but d'établir un horaire d'irrigation pour tout le périmètre, de s'assurer de la mobilisation et d'une distribution équitable de l'eau par les irrigants.

mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l'Appel d'Offres ainsi que le titre de l'activité.

Les offrants doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de trente (30) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrants doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

« Offrant », «sous-traitant», et «Soumissionnaire» désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. «Offre» et «Proposition» désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

## **2.2. Lettre d'accompagnement**

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition financière sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- Titre et Référence de l'Appel d'Offres ;
- Prix proposé ;
- Attestation de validité de 30 jours ;
- Attestation de la non-provenance d'un pays interdit par le gouvernement américain ;
- Attestation de réception de toute modification à l'Appel d'Offres.

## **2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres**

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d'AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P4). Seules les communications écrites seront considérées. AVANSE ne répondra à aucune question par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d'offres. Toute information verbale reçue d'AVANSE ou d'un

**«Réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués /Dubré-Grison Garde-Coicou»**

employé d'AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d'offres.

**3. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES**

Les offrants doivent soumettre une proposition technique qui répond aux exigences décrites dans l'Annexe A, à savoir présenter un Cahier de charges technique (relatant entre autre les travaux similaires déjà réalisés sur les systèmes d'irrigation et l'expérience dans les travaux utilisant HIMO) et démontrer leur capacité à mener à bien les travaux demandés dans les délais impartis (personnel clé et CV, matériels/équipements nécessaires). Les offrants doivent confirmer par écrit que leur proposition est valide pour une période de trente (30) jours.

La proposition technique doit être soumise dans une enveloppe avec l'étiquette « proposition technique ». La proposition technique doit avoir les trois parties suivantes:

1. L'approche technique – Une description des services qui répond aux exigences de TDR. elle sera deux parties: 1. Une methodologie dans laquelle l'offrant demontre sa comprehension des objectifs de l'activite et explique son approche en faisant le travail  
2. Un chronogramme qui detaille la progression des taches par semaine.
2. L'approche de gestion – Une tres breve narrative sur 1. La maniere dans laquelle le staff de l'offrant va contribuer dans l'activite, y compris leur role, leur taches etc. 2. L'offrant doit inclure les curriculum vitaes de chaque personne propose pour ce TDR. Specifiquement, le prestataire doit avoir au moins un staff dans l'équipe de la mission qui est ingénieur-agronome ou ingénieur civil spécialiste en génie rural et en SIG ayant déjà participé dans ce genre d'étude. Aussi il faut 'avoir au moins un agronome sénior spécialisé en gestion sociale de l'eau
3. L'expérience pertinente – La proposition technique doit également contenir des informations sur l'expérience pertinente à cette proposition. Le prestataire doit avoir effectué au moins 2 études similaires (exigible pour la firme en général) pour être présenté sous forme d'une liste des contrats obtenus pour le même type de service et de durée similaire. Ces contrats doivent avoir été entrepris dans les deux (2) dernières années. L'information fournie doit être présentée sous la forme d'un tableau, et doit comporter le nom et l'adresse des organismes pour lesquels les services ont été effectués, une description du travail effectué, la durée et la valeur des contrats et un numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable de l'entreprise (Voir annexe F).

**3.1 Services spécifiques**

AVANSE requiert les services décrits en détail dans l'Annexe A, Termes de références. Prière de se référer à l'Annexe A pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus.

### 3.2 Critères d'évaluation

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères de sélection suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum	Points obtenus par le Soumissionnaire
1.- L'Approche technique		
La capacité technique y compris les deux parties suivantes : 1. La méthodologie 2. Le chronogramme des activités	50	
L'expérience pertinente de la firme – Preuve de l'expérience des 2 études similaires (au minimum) dans les 2 années passées.	10	
2.- L'Approche de gestion		
Avoir au moins un staff dans l'équipe de la mission qui est ingénieur-agronome ou ingénieur civil spécialiste en génie rural et en SIG ayant déjà participé dans ce genre d'étude	25	
Avoir au moins un agronome sénior spécialisé en gestion sociale de l'eau	15	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	

Chaque proposition sera évaluée sur les critères dans le tableau en haut. Il y n'aura pas les points attribués à l'offre financière. Pour les besoins globaux de l'évaluation de cette demande de propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le coût / prix, une fois combinés, sont considérés comme à peu près égaux des facteurs de coût / prix.

### 4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être dans une enveloppe distincte de la proposition technique et doit être étiquetée 'L'offre financière'. Figure à l'Annexe E, un modèle de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l'objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d'AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

## 5. PROCESSUS DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

### Base d'attribution de Contrat

L'attribution sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre final représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix), une fois sa capacité de gestion vérifiée. DAI se réserve le droit d'exclure une proposition si elle détermine que l'offrant n'a pas les ressources et capacités financières nécessaires pour effectuer le travail requis.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût. Le cout sera principalement évalué tenant compte de la réalité s'il est raisonnable. DAI peut accorder à un prix plus élevé s'il détermine que l'évaluation technique offerte mérite un cout/prix additionnel

L'émission du présent appel d'offres (RFP) n'oblige en aucune façon l'attribution d'un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions préalables avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

## 6. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION

Après attribution d'un accord de sous-traitance, les livrables détaillés dans l'annexe A, article A.4 devront être soumis selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent attester que les activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière. Il faut noter que les livrables sont anticipé mais ça reste la possibilité faire des changements après l'attribution d'un sous contrat.

Une facture pourra être soumise basée sur le calendrier de paiement en Annexe A, article A.5. Chaque rapport doit être soumis avant la date d'échéance et approuvé par AVANSE avant qu'un paiement ne puisse être effectué.

## 7. INSPECTION ET ACCEPTATION

L'équipe technique d'AVANSE chargée de l'activité inspectera les services fournis pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est

responsable de l'application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

## 8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

### Responsabilité générale

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer du degré de la responsabilité de celui-ci. Lors de l'évaluation qui permettra de déterminer la responsabilité du Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l'exercice fiscal en cours ;
2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit (expliqué au point 6.3) ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettres de référence à l'appui) ;
6. Modalité de paiement
7. être disponible pour une visite sur le terrain Financer et exécuter les travaux, livrer des biens, ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans avoir reçu une avance de fonds de DAI.
8. Capacité à respecter les calendriers d'exécution et des points de repère
9. Avoir une performance satisfaisante dans le passé
10. Avoir un dossier satisfaisant de l'intégrité et de l'éthique des affaires

## 9. SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE DONNÉES UNIVERSEL (DUNS)

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d'achat d'une valeur de \$25.000 ou plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature d'un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à \$300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, voir **Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

## 10. SOURCE ET NATIONALITÉ

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l'USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont : Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et la nationalité, des biens et des services et s'assurer qu'AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter dans les pays sanctionnés ni y être assemblées, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires garantissent leur conformité aux exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

## 11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d'un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

## 12. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHÉS

Aucune compensation monétaire ni favoritisme ne sera toléré de la part du Soumissionnaire, pas plus que de tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d'AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et sont illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par

courriel à [FPI\\_hotline@dai.com](mailto:FPI_hotline@dai.com). DAI assure l'anonymat ainsi qu'un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d'offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour toute fausse représentation prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l'utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l'équipe d'enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés d'AVANSE, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

## 13. ANNEXES

### Annexe A : TERMES DE REFERENCES (TDR)

#### A. CONTEXTE

Le projet «AVANSE » du Corridor Nord, financé par l'USAID, s'inscrit dans la stratégie d'assurer la sécurité alimentaire tout en réduisant les problèmes liés à la dégradation de l'environnement. L'un des principaux objectifs de ce projet est l'augmentation de la production et de la productivité des cultures cibles (riz, banane et cacao), donc les revenus des agriculteurs/trices. Pour atteindre cet objectif, le projet AVANSE appuie les agriculteurs et les agricultrices pour qu'ils/elles puissent augmenter leurs revenus de façon durable et répliquable.

La disponibilité en eau est un facteur qui limite sévèrement la valorisation du potentiel agricole et la sécurité économique des agriculteurs dans les plaines des départements du Nord et Nord-Est. Bien que les sols détiennent, dans la majorité des localités, un niveau de fertilité qui serait favorable au développement de la production agricole, la pluviométrie est insuffisante. En plus, le phénomène des changements climatiques entraîne une augmentation de la fréquence des sécheresses et une concentration des chutes de pluie dans le Nord'Est et le Nord.

Le projet AVANSE se propose de construire et réhabiliter ou/et faire des extensions des systèmes d'irrigation. et doit avoir des informations pertinentes sur les systèmes où il travaille afin de bien appuyer le processus de prise en charge par les usagers de l'eau. L'un des aspects importants de cette prise en charge, c'est la bonne gestion du réseau d'irrigation<sup>2</sup>. Pour établir une distribution équitable de l'eau entre les différents usagers, le relevé parcellaire constitue un outil précieux. Chaque usager doit recevoir l'eau en fonction de la superficie de sa parcelle. Toutes les décisions et calculs (redevance, semences et autres intrants) à entreprendre se feront en fonction de la superficie du périmètre. Cet outil sera régulièrement actualisé en fonction des informations fournies par les responsables de l'association des usagers.

#### B. OBJECTIFS

Le Prestataire de service doit réaliser les études parcellaires des trois (3) périmètres sur lesquels AVANSE intervient, à savoir : Grison-Garde, Dubré et Coicou.

L'objectif est d'arriver à individualiser les parcelles de chaque périmètre, en recueillant les données géographiques, économiques et sociales, avec une connaissance précise de leur

---

<sup>2</sup> Définition de la gestion d'un réseau d'irrigation : peut être définie comme l'ensemble des connaissances et la maîtrise des différents moyens existants (usagers, sols, cultures, eau) de façon à les contrôler pour entreprendre la planification et la supervision nécessaires dans le but d'établir un horaire d'irrigation pour tout le périmètre, de s'assurer de la mobilisation et d'une distribution équitable de l'eau par les irrigants.

emplacement, de leur propriétaire et/ou de leur exploitant ou usager, du type de cultures qui y sont pratiquées, de leur statut foncier, de l'occupation actuelle du sol, de leur superficie etc.

Ces plans contribueront à une meilleure gestion de l'eau sur les périmètres et permettront de monter des systèmes de gestion adaptés et utiles pour les associations d'irrigants : montage de plan d'exploitation, paiement de redevance etc..... .

### C. ENONCE DES TRAVAUX

Les plans parcellaires commandités seront des documents graphiques stratégiques qui constitueront un outil pertinent pour la compréhension des trois périmètres irrigués sur les plans géographique, économique et social, et aussi et surtout pour la compréhension des facteurs déterminant les modalités de la gestion de l'eau au niveau de ces derniers.

Les plans parcellaires seront réalisés à partir des relevés sur le terrain et complétés avec les informations collectées à partir des observations sur le terrain et d'entretiens respectivement avec les producteurs exploitant des parcelles de terre sur les périmètres et les membres et dirigeants des associations d'irrigants chargées de la gestion des périmètres. Ces informations de référence porteront sur: les caractéristiques physiques de l'aménagement du périmètre (parcelles, réseaux d'irrigation, position des ouvrages, portes...) et les caractéristiques sociales de chacune des parcelles, incluant le statut foncier et la rotation des cultures. Elles doivent concerner la partie du périmètre effectivement irrigué et celle qui sera réhabilitée ou en perspective d'extension. Elles doivent être désagrégées par périmètre, superficie desservie par canal principal et secondaire.

Les données seront géo-référencées par la firme dans un système de projection connu et utilisé en Haïti.

Il faut remarquer que pour le périmètre de Coicou, il existe une étude parcellaire qui a été réalisée par l'INARA- Nord pour le compte de PPI-2, mais pour les périmètres de Grison-Garde et de Dubré, ces études n'existent pas.

### D. PROPOSITION TECHNIQUE

Le prestataire de service présentera donc une proposition technique qui comprendra les parties suivantes:

1. L'Approche technique (compréhension du mandat et méthodologie). Le guide méthodologique décrira tous les aspects relatifs au plan parcellaire et tout le processus de son élaboration. Le guide méthodologique doit présenter entre autre :

- le type d'enquêtes, (y compris les types d'outils) qui seront réalisées
- la méthode de réalisation des relevés topographiques

- L'organisation de la banque de données – SIG (saisi et traitement des données). La présentation des données doit se faire dans une forme utilisable par les gestionnaires d'AVANSE et compréhensible par les irrigants
- l'interaction avec l'AI et les usagers

2. Le chronogramme détaillé des activités (semaine 1. semaine, 2, semaine 3, ... )

3. L'Approche de gestion (expérience et la qualification des membres de l'équipe soutenues par des curriculum Vitae). Il faut d'avoir au moins un staff dans l'équipe de la mission qui est ingénieur-agronome ou ingénieur civil spécialiste en génie rural et en SIG ayant déjà participé dans ce genre d'étude et d'avoir au moins un agronome sénior spécialisé en gestion sociale de l'eau.

Au moment d'initier les activités de terrain, les outils de collecte des informations seront préparés et présentés aux responsables d'AVANSE pour avis.

L'étude est prévue de se réaliser sur deux mois. AVANSE demande que l'offrant propose le nombre des jours pour compléter ce TDR.

## **E. TDR POUR LE SOUS-CONTRAT ANTICIPÉ**

### **a. TACHES SPECIFIQUES DEMANDEES A LA FIRME**

- Elaborer un plan parcellaire pour chacun des deux périmètres suivants: Grison-Garde, Dubré ;
- Actualiser l'étude parcellaire de Coicou
- Restituer les études parcellaires (avec support Powerpoint) aux cadres techniques d'AVANSE, aux représentants des DDAs et des BACs, aux CASECs et aux Mairies respectives dans le Nord et dans le Nord-Est, et aux institutions partenaires intéressées à la problématique d'irrigation intervenant dans la région;
- Restituer de manière didactique (avec support approprié) les études parcellaires réalisées aux cadres dirigeants et aux leaders des trois associations d'irrigants concernées. Dans le cadre de chaque étude, la firme doit présenter des données désagrégées (hommes, femmes) et identifier toutes les parcelles exploitées par les femmes et présenter les données de manière à indiquer le nombre total de femmes qui utilisent l'eau sur le périmètre, la dimension de leurs parcelles, leur statut foncier.

### **b. OUTPUTS ET LIVRABLES ANTICIPÉ**

Les outputs attendus dans le cadre de la prestation des services demandés sont :

1. Les outils de collecte des informations pour avoir toutes les informations nécessaires sur les trois périmètres irrigués sur les plans géographique, économique et social
2. Trois (3) documents de plans parcellaires
  1. Un document d'étude parcellaire pour le périmètre de Grison-Garde
  2. Un document d'étude parcellaire pour le périmètre de Dubré
  3. Un document d'étude parcellaire actualisé pour le périmètre de Coicou

Le document de plan parcellaire comprendra d'une partie descriptive et des cartes.

La Partie descriptive contiendra:

- une présentation générale du périmètre irrigué
- les tableaux avec les données collectées et traitées
- une analyse de ces données
- les noms des usagers par ouvrage de prises, ouvrage de distribution ainsi que la taille des parcelles pour chacun des périmètres.

Dans le rapport de chaque étude, la firme doit aussi présenter dans la partie descriptive des données désagrégées (hommes, femmes) et identifier toutes les parcelles exploitées par les femmes et présenter les données de manière à indiquer le nombre total de femmes qui utilisent l'eau sur le périmètre, la dimension de leurs parcelles, leur statut foncier.

La partie descriptive sera transmise sur papier et en version digitale (word / excel).

Des cartes thématiques pour chaque étude contiendront:

Chaque document de plan parcellaire doit être accompagné par des cartes thématiques qui présenteront (entre autres):

- la délimitation actuelle du Périmètre et réseau d'irrigation sur fond d'image satellite/aérienne et topographique
- les extensions possibles du Périmètre
- les infrastructures d'irrigation
- les parcelles (irriguées/non irriguées)
- parcelles (selon leur statut foncier)

Les données doivent être présentées dans un système de projection accordée avec AVANSE.

LIVRABLES	DESCRIPTION	DATE DE SOUMISSION
Livrable 1	Les outils de collecte des informations (décrit dans le TdR) et Calendrier d'exécution des tâches actualisé	8 jours calendaires après la signature du contrat
Livrable 2	Trois (3) documents de plans parcellaires séparés et spécifiques à chaque périmètre. Chaque document de plan parcellaire comprendra d'une partie descriptive et des cartes (décrit dans le TDR)	60 jours calendaires après l'acceptation des outils de collecte d'informations et du calendrier d'exécution

### c. REFERENCES

Le prestataire de service prendra connaissance des Etudes déjà réalisées par AVANSE sur les périmètres concernés: *Rapport de diagnostics, études techniques réalisées pour réhabilitation ou/et extension. Ces documents seront partagés avec le prestataire au début de sous-contrat par l'équipe AVANSE.* La firme sélectionnée pourra consulter au bureau du projet AVANSE les documents de référence après signature de contrat.

### d. ORIENTATION et SUPERVISION TECHNIQUES

La firme travaillera sous la supervision directe du Spécialiste des Organisations de Producteurs/Associations des Usagers de l'eau et d'un ingénieur de l'équipe d'infrastructure du projet AVANSE.

### e. CONFORMITE AU GENRE

Le prestataire de service identifiera toutes les parcelles exploitées par les femmes et présentera les données de manière à indiquer le nombre total de femmes qui utilisent l'eau sur le périmètre, la dimension de leurs parcelles, leur statut foncier. Ces informations serviront plus tard pour les aider à légalisation des titres de propriétés.

### ANNEXE

- Rapport de Diagnostics des systèmes d'irrigation du Nord et Nord-Est
- Etudes techniques pour la réhabilitation du système d'irrigation de Grison-Garde
- Etude parcellaire de Coicou

**Annexe B : COVER LETTER**

<Insérez la date

**A:** Cliquez ici pour entrer du texte.

**De :** Cliquez ici pour entrer du texte

**Sujet : RFP-AVANSE-GS-IR1-2015-40 «Réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués a Dubré-Grison Garde- Coicou»**

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres RFP-AVANSE-GS-IR1-2015-40, pour la réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués / Dubré-Grison Garde-Coicou. Notre proposition financière ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de trente(30) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu'aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des Etats-Unis.

Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

.....

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

### Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS

**Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.**

**I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES:** Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de \$25.000 et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

**II. AIDES FINANCIÈRES:** Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à \$25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

**Aucune sous-traitance ou Bons d'achats de \$ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l'obtention préalable d'un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant: <http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp>**

*Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cet APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.*

---

#### Contexte:

#### Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-

Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d'achat de \$ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu'AVANSE attribue des fonds à cette entité.

**OBLIGATION D'AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):**

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10 , " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier rang* » (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang* » à compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsr.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à \$ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

**Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs**

Dénomination sociale de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse physique: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province étrangère (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Signature du certificateur \_\_\_\_\_

Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) : \_\_\_\_\_

Titre du certificateur: \_\_\_\_\_

Date de certification (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_\_

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l'obtention d'un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à \$ 300.000.

\* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l'adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l'année calendaire en vigueur.



**Annexe F: Travaux similaires exécutés**

Listez les projets ou travaux similaires exécutés qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d'offres, classés par ordre chronologique.

	<b>1.</b>	<b>2.</b>	<b>3.</b>	<b>4.</b>
<b>Titre du projet</b>				
<b>Description des travaux exécutés</b>				
<b>Localisation Commune / Département</b>				
<b>Client Nom et No de téléphone</b>				
<b>Début – Fin Dates</b>				
<b>Type de contrat</b>				

**Annexe G: représentations et attestations de conformité**

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : [www.un.org/sc/committees/list\\_compend.shtml](http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml)
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité

**«Réalisation de plans parcellaires pour 3 périmètres irrigués /Dubré-Grison Garde-Coicou»**

transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.

5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.
6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois

et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

**Annexe H: Liste de Documents à soumettre**

Offrant : \_\_\_\_\_

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

- Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d'offres
- Lettre d'accompagnement signée (*utilisation du modèle dans l'Annexe B*)
- Proposition de produit ou service qui répond aux exigences techniques dans l'Annexe A.
- Budget, conformément au modèle fourni dans l'Annexe E, accompagné d'un narratif de Budget.
- Preuve que vous êtes en mesure de répondre ou de dépasser chacune des conditions d'acceptabilité technique.
- Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 11, l'article 5.1  
Responsabilité générale
  - Copie de Patente pour l'exercice fiscal en cours
  - Copie de Quitus fiscal à jour
  - Lettres de référence
  - Modalité de paiement : Chèque  / Virement Bancaire
- Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D*)
- Formulaire sur l'expérience pertinente (*utilisation du modèle à l'Annexe F*)
- Inclure cette liste dans votre proposition également.